

D 2024 12 09 101

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

12 Septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 6 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, C. TOWNSEND, L. JACQUEMET, P. GUINOT, A. NEUSSER

Absents excusés : Michèle GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DIZERENS, M. CHALENDAR

Absents : V. KRYK

Procurations : Michèle GALLET à M. GALLET, J-M. PALINIEWICZ à W. DELAVENNE, A. BOUSSER à C. BIOLAY, J-O. RABOT à M-C. ROCH, G. MASRARI à A. NEUSSER, H. GRANGE à S. MANFRINI, J. DIZERENS à P. GUINOT, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

3. Ressources humaines – Attribution d'une indemnité de stage à Matthieu SANCHEZ

Monsieur Matthieu SANCHEZ a effectué un stage d'un mois au service administratif de la mairie. Il a accompagné les agents dans l'amélioration de leurs outils de suivi de l'activité de chaque service et dans la construction de tableaux permettant le suivi des indicateurs financiers.

Monsieur Matthieu SANCHEZ a effectué un stage de 168 heures.

Il est donc proposé de lui accorder une indemnité de stage de 730.80€.

Ce montant correspond à un taux horaire de 4.35€ de l'heure (taux fixé règlementairement).

Afin de remercier Monsieur Matthieu SANCHEZ, et de rétribuer le travail qu'il a effectué dans l'intérêt de la commune, après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE L'ATTRIBUTION** à Monsieur Matthieu SANCHEZ, en remerciement du travail effectué, d'une indemnité de stage d'un montant de 730.80€.
- **DIT** que cette somme sera inscrite au Chapitre 012 du BP 2024

Fait à Ornex, le 16 septembre 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 19 septembre 2024

Affiché le : 19 septembre 2024

Willy DELAVENNE

2^{ème} adjoint

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.